



Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Sochaux

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE SOCHAUX SEANCE DU 22 septembre 2025

Procès – Verbal

Le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Sochaux s'est réuni le lundi 22 septembre 2025 à 14 heures 30, en son lieu habituel de séance, salle de réunion au 2^{ème} étage de la Cité Administrative, sous la Présidence de Monsieur Albert MATOCQ-GRABOT, Maire et Président du CCAS.

La convocation établie le 12 septembre 2025 a été adressée le 12 septembre 2025.

Etaient présents :

M. Albert MATOCQ-GRABOT, Mme Maria HAC, M. Thierry MERCIER, Mme Isabelle CABURET, M. Olivier BOCAHUT, M. Dominique MARTIN, Mme Martine MUNIER, Mme Lucette AVON, M. Serge LAPORTE, Mme Jocelyne ROSSE.

Avaient donné pouvoir :

Mme Pascale LAMARRE donne pouvoir à Mme Martine MUNIER, M. Etienne BANET donne pouvoir à Mme Maria HAC, Mme Danielle DUVAL donne pouvoir à M. Albert MATOCQ-GRABOT

Etaient absents :

Mme Jacqueline CONTIN, M. Patrick TAUSENDFREUND, M. Jacques BRANDT.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Election du secrétaire de séance.
- 2 - Approbation du procès-verbal : conseil d'administration du 30 juin 2025.
- 3 - Prestations de noël aux anciens : bons d'achats 2025.
- 4 - Prestations de noël aux bénéficiaires de l'aide alimentaire de la maison bleue : bons d'achats 2025.

Informations :

- 5 - Maison Bleue, aide alimentaire du 1^{er} juin au 31 août 2025.
- 6 - Bons d'achats du 1^{er} juin au 31 août 2025.
- 7 - Bilan plan canicule 2025.
- 8 - Bilan entreprenons en sport du 4 juillet 2025.
- 9 - Design Citoyen : axes transport - navette solidaire pour personnes à mobilité réduite.
- 10 - Goûter des anciens le samedi 18 octobre 2025.
- 11 - Campagne octobre rose 2025 : Marche le samedi 11 octobre 2025.

Monsieur le Président remercie les personnes présentes et ouvre la séance.

Monsieur le Président informe les membres des pouvoirs donnés.

1 - Election du secrétaire de séance

Monsieur le Président propose la candidature de Madame Martine MUNIER, ce qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Madame Martine MUNIER fait l'appel et constate que le quorum est atteint.

2 - Approbation du procès-verbal du 30 juin 2025

Monsieur le Président propose à l'assemblée l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 juin 2025.

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3 - Prestations de noël aux anciens : bons d'achats 2025

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Sochaux le souhait de poursuivre, au même titre que lors de l'année 2024, l'attribution de bons d'achats de Noël à destination des séniors de la ville de Sochaux.

Monsieur le Président informe que la valeur du bon d'achat est de 40,00 € (quarante euros), avec la mise en place d'un seul bon, à utiliser avant le 25 décembre 2025 chez un commerçant de la ville de Sochaux et du fait de la fermeture de l'Intermarché de Sochaux, ce bon pourra être utilisé au sein de l'enseigne CARREFOUR de Montbéliard route de Béthoncourt. Un partenariat est déjà contracté avec ce magasin au titre des colis anniversaires des anciens.

Ce magasin offre un panel de choix de produits importants et coïncident avec la période de noël.

Monsieur MATOCQ-GRABOT, Président du CCAS indique aux membres qu'un courrier a été adressé à l'ensemble des commerçants de la ville de Sochaux avec un coupon réponse pour savoir s'ils acceptent ou non l'utilisation des bons au sein de leurs enseignes.

Monsieur le Président demande si le courrier fait référence à une date butoir afin que les commerçants répondent

Monsieur PRADEL, directeur du CCAS précise aux membres que le CCAS sera attentif à inscrire une date butoir de réponse.

Monsieur le Président précise qu'en l'absence de réponses du commerçant, le CCAS considère que le magasin n'accepte pas le bon, par ailleurs, sur le bon sera affiché les magasins au sein desquels le bon devra impérativement être utilisé et ce avant le 25 décembre 2025.

Monsieur le Président souligne que cette année, la priorité est donnée à la distribution en Mairie, elle se fera comme suit :

- Permanences les 01 et 02 décembre 2025 en salle des mariages à la mairie de Sochaux.

Il rappelle que pour l'année 2025, en cas, de raisons valables invoquées par les personnes qui sont dans l'incapacité totale de se déplacer, le bon sera porté au domicile. A ce titre, les administrés concernés doivent prendre contact avec les services du CCAS.

Les permanences et les distributions (le cas échéant) seront assurées par les membres du Conseil d'Administration du CCAS et les élus du Conseil Municipal de la ville de Sochaux.

Monsieur le Président informe les membres que les résidents de l'unité de vie de la résidence « les Vignières » sise 22 rue Frédéric Jaquet recevront, en lieu et place du bon d'achat, un colis d'une valeur de 40,00 € (quarante euros).

Monsieur MATOCQ-GRABOT précise que les dépenses ont été ouverts à l'article 6232 – « Fêtes et cérémonies » du budget primitif du CCAS 2025, le total de cette prestation se monte à 25 000 € (vingt-cinq mille euros), le montant est susceptible de varier en fonction de l'actualisation du listing d'ici la fin de l'année.

Monsieur LAPORTE demande à Monsieur le Président et à Madame la Vice-Présidente si les bons sont octroyés en fonction de la situation financière de la personne.

Monsieur le Président précise que les bons ne sont pas octroyés au regard de la situation financière, cette décision supposerait de solliciter pour chaque séniors concerné leur déclaration de revenus.

Madame HAC Vice-Présidente du CCAS souligne que l'attribution de ce bon a pour objectif de faire bénéficier l'ensemble des séniors de la commune, indépendamment de leur niveau de vie.

Madame CABURET précise que l'attribution de bons aux séniors en fonction de leurs situations financières serait trop fastidieuse.

Madame MUNIER précise que ces bons sont majoritairement utilisés auprès des commerçants de la ville d'où l'intérêt pour tous les séniors de pouvoir en bénéficier.

Après exposé du Président et échanges entre les membres, les élus et les membres du conseil d'administration, approuvent à l'unanimité l'octroi :

- De bons d'achats d'une valeur de 40.00 € (quarante euros), à destination des personnes âgées de 65 ans minimum, justifiant le fait de résider sur la ville de Sochaux, sans conditions de ressources et inscrites sur la liste des anciens. Ce bon est à utiliser avant le 25 décembre 2025 ;
- De colis aux 24 résidents de l'unité de vie sise 22 rue Frédéric Jaquet 25600 Sochaux, pour une valeur de 40,00 € (quarante euros).

Vote : Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

Avis du Conseil : Favorable.

4 – Prestations de noël aux bénéficiaires de l'aide alimentaire de la maison bleue : bons d'achats 2025.

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de Sochaux, le souhait de poursuivre, au même titre que lors des années précédentes, l'attribution de bons d'achats de Noël à destination des bénéficiaires de l'aide alimentaire de la Maison Bleue.

Monsieur le Président indique aux membres du conseil que ce bon d'achat de noël (hors boissons alcoolisées) est uniquement à utiliser auprès des restaurants et commerçants d'alimentation de la ville de Sochaux, avant le 25 décembre 2025.

Monsieur le Président présente les critères d'attribution, à savoir :

- bons d'achat de noël à destination des personnes inscrites au titre de l'aide alimentaire le vendredi 12 décembre 2025 ;
- la valeur des bons d'achats est le suivant :
 - 25,00 € (vingt-cinq euros) par adulte ;
 - 15,00 € (quinze euros) par enfants de moins de 18 ans ;
 - 35,00 € (trente-cinq euros) pour une personne isolée.

Monsieur MATOCQ-GRABOT précise que les dépenses ont été ouverts à l'article 65134 « Aides » du budget primitif du CCAS 2025

Monsieur le Président s'interroge sur une éventuelle accumulation bon senior et bon bénéficiaire de l'aide alimentaire, existe-t'il des personnes de plus de 65 ans inscrites à l'aide alimentaire et qui serait susceptible de bénéficier des deux types de bons.

Monsieur PRADEL précise que cette situation est rarissime.

Madame HAC précisant qu'à ce jour les personnes inscrites à l'aide alimentaire sont principalement des personnes isolées, bénéficiaires de minima-sociaux, la classe d'âge de plus de 65 ans inscrite à l'aide alimentaire n'est quasiment jamais présente.

Après exposé du Président et échanges entre les membres, les élus et les membres du conseil d'administration, approuvent à l'unanimité :

- L'octroi de bons d'achat de noël à destination des personnes inscrites au titre de l'aide alimentaire le vendredi 12 décembre 2025 (à utiliser avant le 25 décembre 2025)
- La valeur des bons d'achats telle que définie précédemment ;
- Le fait d'utiliser le bon uniquement auprès des restaurants et commerçants d'alimentation de la ville de Sochaux, avant le 25 décembre 2025

Vote : Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

Avis du Conseil : Favorable.

5 – Information : Maison Bleue, aide alimentaire du 1^{er} juin au 31 août 2025.

Madame HAC Maria Vice-Présidente du CCAS présente les indicateurs socio démographiques des bénéficiaires. Madame HAC présente aux membres les chiffres pour les mois de juin, juillet et août.

L'aide alimentaire du mois de juin 2025 :

- total des personnes physiques inscrites (tous les membres du foyer confondus) :

62 personnes dont 46 adultes et 16 enfants

L'aide alimentaire du mois de juillet 2025 :

- total des personnes physiques inscrites (tous les membres du foyer confondus) :

65 personnes dont 46 adultes et 19 enfants

L'aide alimentaire du mois d'août 2025 :

- total des personnes physiques inscrites (tous les membres du foyer confondus) :

67 personnes dont 48 adultes et 19 enfants

Madame HAC rappel aux membres les modalités liées aux inscriptions à l'aide alimentaire qui répond à des règles strictes de procédure, chaque demande est instruite par un travailleur social puis étudiée par Mme la Vice-Présidente, pour décision.

Madame HAC Maria rappel que les distributions s'organisent chaque vendredi après-midi dans les locaux 8, rue des Chênes.

6 – Information : Bons d'achats du 1^{er} juin au 31 août 2025.

Madame HAC précise aux membres que les produits de la Maison Bleue – aide alimentaires sont complétés chaque semaine par l'achat de denrées alimentaires aux magasins « CARREFOUR » et « ALDI ». Elle précise que les denrées collectées sont globalement insuffisantes, obligeant à des achats complémentaires. Madame HAC présente le tableau ci-dessous pour un montant de **1726,67 €**.

Dates distributions	ALDI	CARREFOUR
06/06/2025	259,58 €	
13/06/2025	178,77 €	
20/06/2025	166,45 €	
27/06/2025	94,08 €	
04/07/2025	158,68 €	
11/07/2025	133,81 €	
18/07/2025	96,64 €	
25/07/2025	76,51 €	
01/08/2025	195,50 €	
01/08/2025		99,80 €
22/08/2025		133,35 €
29/08/2025	133,50 €	
TOTAL	1 726,67 €	

Madame HAC Maria Vice – Présidente du CCAS précise qu'après examen de la situation des bons d'achats ont été attribués entre le 1^{er} juin 2025 et le 31 août 2025. Elle précise que lors de cette période, **23** Bons d'achat relatifs à l'alimentation ; l'hygiène et l'entretien ont été délivrés pour une somme de **770 €**.

8 – Information : Bilan plan canicule 2025.

Madame HAC Maria précise aux membres du Conseil d'Administration qu'au titre de l'exercice 2025, le niveau deux (vigilance orange) du plan canicule a été activé par la préfecture le 30 juin au et le 11 août 2025.

Madame HAC Maria informe les membres que lors de cette période, les élus d'astreinte canicule ont pris contact téléphoniquement avec les personnes nouvellement inscrites sur le registre des personnes vulnérables.

Monsieur LAPORTE demande comment s'inscrire sur le registre.

Madame HAC répond que le CCAS adresse chaque année un courrier aux séniors avec un formulaire d'inscription.

Madame HAC précise que les personnes peuvent venir s'inscrire toute l'année auprès du CCAS.

9 – Information : Bilan 2^{ème} édition entreprenons en sport du 04 juillet 2025.

Monsieur MATOCQ-GRABOT Président du CCAS présente le bilan de la 2^{ème} édition de entreprenons en sport du 04 juillet dernier qui s'est déroulé à la Hall des Sports.

Lors de cette journée, Monsieur le Président précise qu'il a effectué le coup d'envoi avec Monsieur Bouras Aziz.

Monsieur le Président informe les membres que lors de cette journée, 212 personnes se sont présentées afin de rencontrer les 25 partenaires présents, pour déposer leur CV, pour disposer d'informations notamment concernant la création d'entreprise, et concernant les métiers de l'armée.

Monsieur MATOCQ-GRABOT souligne que ce forum unique sur le Pays de Montbéliard a pour ambition de bâtir un pont solide entre les habitants des QPV et les entreprises, le monde de l'entreprenariat. A la suite de cette journée, des agences d'intérim ont déjà repris contact avec des personnes pour leur proposer des périodes de travail dans des entreprises implantées sur le pays de Montbéliard.

Monsieur MATOCQ-GRABOT précise par ailleurs qu'un forum de l'emploi s'est tenu le 11 septembre dernier en Mairie, le bilan sera présenté au prochain conseil d'administration.

Monsieur le Président souligne que cette formule, l'organisation d'un forum pour l'emploi dans les salons de l'hôtel de ville a connu un fort succès et remercie l'ensemble des personnes qui se sont mobilisées pour cette journée.

10 – Information : Design Citoyen : Axes transport – Navette solidaire pour personnes à mobilité réduite.

Monsieur MATOCQ-GRABOT présente aux membres la mise en place de la navette solidaire sur la commune. Dans le cadre de la dynamique instaurée par la méthodologie du design citoyen, le CCAS et la MJC CS ont mis en place depuis le 02 septembre 2025 un transport intitulé navette solidaire.

Monsieur le Président précise que ce nouveau service a pour but de faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite et répondre aux besoins de première nécessité tel que les courses alimentaires.

Monsieur MATOCQ-GRABOT informe les membres du conseil que depuis le 02 septembre 2025, Ce transport solidaire concerne 15 séniors préalablement identifiés.

Madame HAC Maria précise l'organisation fixée, la navette fonctionne chaque mardi matin et vendredi matin, le CCAS mettant à disposition le véhicule qui est en cours d'adaptation pour les personnes à mobilité réduite, la MJC CS assurant le chauffeur, via Monsieur GIRAL adulte relais.

Madame HAC indique aux membres qu'un contact téléphonique est fait la veille avec les personnes inscrites le jour J.

Monsieur le Président indique que le 02 septembre 2025, 4 personnes ont pu être accompagnées pour se rendre à Intermarché, Lidl de Audincourt et le vendredi 05 septembre, 6 personnes ont pu bénéficier de la navette.

Monsieur le Président précise que la mise en place de cette navette fait notamment suite à la fermeture de Intermarché sur la commune.

11 – Information : Goûter des anciens le samedi 18 octobre 2025

Madame HAC informe les membres que le traditionnel Goûter des anciens se déroule le samedi 18 octobre 2025, un courrier d'invitation a été adressé aux séniors de la ville afin d'inscription.

12 – Information : Campagne Octobre Rose 205 : Marche le samedi 11 octobre 2025.

Monsieur MATOCQ-GRABOT indique aux membres du conseil d'administration que dans le cadre de la campagne octobre 2025, la ville de Sochaux et son CCAS organisent une marche le samedi 11 octobre 2025.

Monsieur MATOCQ-GRABOT précise qu'une convention a été signée avec la ligue contre le cancer dans le but de pouvoir percevoir des fonds lors de cette action, le tissu associatif sera mobilisé (le club des lovrottes, la maison pour elle...).

Madame HAC informe les membres que début octobre, la ville va se parer de rose (ruban, parapluie)

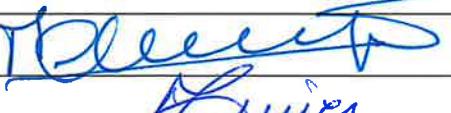
Monsieur LAPORT tient à remercier le CCAS pour la distribution des colis anniversaire pour les sochaliens de 75 et plus, ce geste est très apprécié par les Sochaliens.

Monsieur le Président souligne que ce type de geste permet de maintenir un lien avec les personnes concernées.

Madame HAC soulignant que sur le Pays de Montbéliard, peu de commune voir pas de commune offrent un colis anniversaire aux personnes de 75 ans et plus.

Monsieur le Président remercie les membres, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 16 heures 10.

Ont signé au registre les membres présents :

Noms – Prénoms	Signatures
Monsieur MATOCQ-GRABOT Albert	
Madame MUNIER Martine	